



CPE 2016 - RÉSULTATS

ADMISSION EN FORME I 2017 & EXAMEN DE RATTRAPAGE (RESIT)

CANDIDATS DES ÉCOLES (SCHOOL CANDIDATES)

RÉSULTATS

Les responsables des écoles sont priés de se présenter au MES, Réduit, le **5 décembre 2016** pour récupérer les résultats de CPE et d'autres documents pour leurs élèves.

- (i) Les responsables des écoles se trouvant dans les Plaines Wilhems et à Moka doivent se présenter au MES à partir de **07 00 heures**.
- (ii) Les responsables des écoles se trouvant dans les autres régions doivent se présenter au MES à partir de **06 00 heures**.

Les parents sont informés que les résultats (result slips) leur seront remis le même jour, à l'école que leurs enfants fréquentent, c'est à dire le **5 décembre 2016 de 09 00 à 15 00 heures**.

CANDIDATS PRIVÉS (PRIVATE CANDIDATES)

RÉSULTATS

Les candidats qui ont pris part aux examens de CPE en **octobre 2016** comme "Private Candidate", ainsi que leurs parents, sont informés que leur "**RESULT SLIP**" leur sera remis au MES le **5 décembre 2016 de 08 00 à 15 45 heures** sur présentation d'une pièce d'identité.

Le "**RESULT SLIP**" de ceux et celles qui n'auront pas pu se présenter au MES leur sera expédié par voie postale le **6 décembre 2016**.

ADMISSION EN FORME I - JANVIER 2017

Les parents dont les enfants ont pris part aux examens de CPE en **octobre 2016** sont priés de se rendre le **5 décembre 2016 entre 09 00 et 15 00 heures** à l'école primaire que fréquentait leur enfant afin de prendre un document qui a trait à une admission en 2017. Ce document est:

soit une lettre d'admission dans une école secondaire;

soit une lettre explicative et une liste d'écoles secondaires s'il s'agit d'un cas de 'NO SCHOOL', c'est-à-dire le cas d'un élève qui a réussi mais qui n'a pas obtenu une place dans une école secondaire parce que les offres ne correspondaient pas aux demandes faites;

soit une lettre explicative concernant l'admission dans une classe pré-professionnelle pour l'élève qui n'a pas réussi aux examens du CPE pour la deuxième année consécutive ou qui aura atteint l'âge de **13 ans au 1 janvier 2017**.

soit une lettre pour opter pour le redoublement en classe de '**grade 6**' en 2017 ou l'admission dans une école secondaire dans la filière pré-professionnelle.

Les recteurs des collèges d'État (State Secondary Schools) et les recteurs/directeurs des collèges privés (Private Secondary Schools) sont priés de se présenter au MES, Réduit, le **5 décembre 2016** à partir de **08 00 heures** pour prendre la liste des candidats admis en Forme I dans leurs établissements respectifs en 2017.

EXAMEN DE RATTRAPAGE (RESIT EXAMINATION)

Un examen de rattrapage (resit) sera organisé le **20 décembre 2016 à 09 00 heures** pour les candidats qui ont réussi dans trois sujets, incluant au moins 2 sujets obligatoires (notamment l'Anglais, les Mathématiques ou le Français) et qui ont besoin de réussir dans un autre sujet pour obtenir le certificat de CPE.

Les candidats concernés recevront une lettre du MES.